

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC248

présenté par
Mme Piron

ARTICLE 9

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Il évalue les politiques publiques mises en œuvre pour scolariser en milieu ordinaire les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé invalidant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de rétablir la compétence d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre pour scolariser en milieu ordinaire les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé invalidant pour le conseil d'évaluation de l'école.